

> Editorial



Madame, Monsieur,
Chers Adhérents,

Nous le savons assez peu mais contrairement aux idées reçues le patrimoine génétique n'a qu'un poids relatif en ce qui concerne la santé d'un individu.

Aussi, il nous est apparu intéressant de rappeler la nécessaire prise en compte de la santé dans les politiques publiques d'aménagement du territoire. Il s'agit là d'un enjeu qui peut s'aborder à des échelles multiples et dans des domaines particulièrement variés comme vous pourrez le constater dans cette publication.

Dans tous les cas, il reste indéniable qu'être attentif à l'organisation des services de santé, améliorer les liaisons douces et favoriser le déploiement de la biodiversité en cœur de bourg améliorent la qualité de vie de chacune et chacun d'entre-nous en termes de confort, de bien-être et naturellement de vivre ensemble.

Notre lettre d'information est l'occasion de vous faire découvrir, une fois de plus, des projets et des acteurs du territoire qui ont souhaité mettre au cœur de leur engagement le bien-être de la population.

Cette publication présente des démarches et des projets adaptés qui ne manqueront pas, je l'espère, de vous inspirer. Le Contrat Local de Santé semble être un levier incontournable pour construire collectivement une démarche vertueuse au bénéfice de tous les habitants.

Très bonne lecture à toutes et tous.

Isabelle de Waziers,
Présidente du CAUE de la Somme

SANTÉ ET AMÉNAGEMENT un territoire où vivre en bonne santé !

URBANISME

Aborder le sujet de l'aménagement du territoire dans ses dimensions multiples à travers le prisme de la santé a pour vertu de s'interroger sur la pertinence d'un projet à l'échelle du bien-être de l'individu. Indéniablement, la question qui est posée va bien au-delà de celle de l'organisation de l'offre de soins. Concilier activité physique et déplacement du quotidien, intégrer les équipements de santé aux schémas de déplacements "piéton" ou "vélo" constituent des points d'attention particuliers. L'alimentation et la proximité avec la nature restent également des facteurs majeurs de bien-être.

Bon nombre de documents d'urbanisme permettent de considérer l'ensemble de ces approches dans l'aménagement du territoire, mais c'est bien le Contrat Local de Santé qui constitue l'outil de concertation le plus pertinent entre l'Agence Régionale de Santé et les acteurs locaux dans une dynamique à la fois prospective et opérationnelle. En effet, pour une bonne compréhension des problématiques, il y a souvent lieu de co-construire les solutions afin d'en assurer la pérennité et l'appropriation par toutes et tous.

Ce Trait d'Union vous permettra sans aucun doute de mieux appréhender la multiplicité des leviers pour aménager un territoire ou une commune où vivre en bonne santé !



Jardin public de Salouël : une ancienne peupleraie au centre de la commune aménagée en promenade, parcours sportif, aire de pique-nique et de jeux, bosquet ombragé... pour faciliter la rencontre, la détente autant que l'exercice et bénéficier des bienfaits de la nature au quotidien près de chez soi.

Sommaire

- 1 Editorial. Un territoire où vivre en bonne santé !
- 2 UFS, comment ça marche ? L'accompagnement des collectivités par l'ARS.
- 3 Un territoire rural impliqué pour la santé de ses habitants.
- 4 Un environnement de qualité contribue à la santé de tous. Infos du centre de ressources.

Urbanisme favorable à la Santé (UFS), comment ça marche ?

La santé ne relève pas que du domaine médical

Il est courant de penser que la santé d'un individu repose sur ses caractéristiques biologiques (âge, sexe, hérédité), ses choix de vie (alimentation, activité physique et sportive, etc) et sur l'accès aux soins. En réalité, **la santé d'un individu repose principalement sur son cadre de vie qui dépend des politiques publiques.** Qu'elles soient nationales comme le régime de sécurité sociale par exemple ou locales comme l'emploi, l'éducation et le cadre de vie en général : les transports, les équipements, l'habitat, la qualité des milieux, les pollutions, etc. Elles agissent sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé (CF Page3).

Intégrer le facteur "Santé" dans l'aménagement n'est pas une contrainte supplémentaire

Les objectifs de développement durable des territoires préconisés dans le SCOT, le PLU(I) ou le PCAET*¹ coïncident déjà avec des objectifs de santé tels que : faciliter les mobilités actives, préserver la biodiversité et la ressource en eau, atténuer les effets du changement climatique, maintenir des services et d'équipements de proximité, réduire les inégalités sociales... Lors des études préalables à ces projets, il est souhaitable d'anticiper leurs incidences sur la population concernée pour en **maximiser les effets positifs sur la santé et en minimiser les effets négatifs.**

Ce qui est bon pour la santé de l'homme est bon pour la nature et vice versa !

Dans les collectivités où il est mis en œuvre, on constate qu'un urbanisme favorable à la santé a également des bénéfices directs en matière de transition écologique. Par exemple, **la présence de nature dans la commune a des effets vertueux sur la santé physique et mentale, sur la promotion des mobilités actives (vélo ou marche) et améliore la qualité de l'air et de la biodiversité.** C'est l'objectif des accords internationaux réunis sous l'appellation **"One health"** : une seule santé pour les êtres vivants et les écosystèmes écologiques.



Maison de santé pluriprofessionnelle à Woincourt et son jardin médicinal : une architecture écologique, fonctionnelle et accueillante pour rapprocher les services médicaux des habitants.

ZOOM : L'APPROCHE "ONE HEALTH"

En 1946, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme "un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne se réduit pas en l'absence de maladie ou d'infirmité".

En 2010, elle relie la santé des êtres humains, des animaux, des végétaux et les perturbations de l'environnement générées par l'activité humaine. Ainsi, elle associe les enjeux de santé publique et de qualité environnementale avec le développement économique et l'aménagement des territoires.

Plus d'informations sur : www.who.int/fr

L'accompagnement des collectivités par l'Agence régionale de



Hélène Taillandier, Agence régionale de Santé Hauts-de-France Directrice de la délégation départementale de la Somme

Quelle que soit la taille de sa commune, un élu peut agir pour que l'aménagement du territoire ait un impact positif sur la santé de sa population

Qu'est-ce que l'ARS Hauts-de-France et pouvez-vous citer des exemples de missions dans le domaine de l'urbanisme ?

L'ARS est un établissement public de l'Etat qui agit pour protéger et améliorer la santé des populations, organiser l'accès aux soins et soutenir les acteurs locaux de la santé. Elle alloue 3,5 milliards d'euros au système de santé en région parmi les 24 milliards de dépenses consacrées par an à la santé en Hauts-de-France. L'urbanisme favorable à la santé (UFS) est intégré au Plan Régional Santé Environnement actuel et au Projet régional de santé. L'ARS accompagne les communes pour intégrer la santé dans leurs projets : améliorer la végétalisation et la mobilité, s'adapter au changement climatique, sensibiliser aux enjeux de l'UFS, etc.

Comment l'élu rural peut-il agir sur la santé de sa population ?

Quelle que soit la taille de sa commune, un élu peut agir pour que l'aménagement du territoire ait un impact positif sur la

santé de sa population : améliorer la qualité de l'air, réduire les nuisances sonores, promouvoir l'activité physique autant que la préservation du bien-être et du lien social.

Des mesures simples peuvent être prises comme planter des arbres, retirer les revêtements de sols imperméables pour aider à infiltrer les eaux de pluie, végétaliser les cours d'école pour créer des îlots de fraîcheur, mettre en place des transports communaux pour faciliter l'accès aux soins ...



Bailleul (59) expérimente la "rue scolaire" depuis 2021 : pour garantir des abords d'école sécurisés, agréables et moins pollués, la rue devient piétonne aux heures d'arrivée et de départ des élèves.



Philippe Cheval , Président du PETR Coeur des Hauts-de-France

La planification permet d'agir sur les facteurs de protection de la population et sur les facteurs de risques (pollutions, nuisances ...).

Qu'est-ce que le Contrat Local de Santé (CLS) du PETR Coeur des Hauts-de-France*2 et quels sont ses objectifs ?

L'est du département est un territoire rural et sa population est vieillissante. En matière de santé, la prévention et le nombre d'acteurs, professionnels et associations, y sont insuffisants... Face à ce constat, le CLS propose un cadre pour agir sur la santé des habitants durant la période 2023/2028. Les élus ont souhaité qu'il soit "vivant" par une démarche permanente alliant expérimentations de solutions et évaluations des résultats.

Le CLS comporte trois axes prioritaires à savoir : la prévention, l'organisation locale des soins et la santé mentale, avec une attention particulière sur l'implication de la population et la coordination des acteurs de la santé déjà présents sur le territoire.

Comment l'urbanisme influence-t-il la santé ? Quel est le rôle du PETR et celui des communes ?

Les liens sont directs entre la santé et des thèmes comme le transport et la mobilité pour faciliter l'accès aux établissements médicaux en transport en commun, la pratique du sport et des loisirs de plein air, une alimentation saine, la rénovation de l'habitat, le renforcement des pôles de services du territoire ...

La planification permet d'agir sur les facteurs de protection de la population et sur les facteurs de risques (pollutions, nuisances ...). Ce sont des domaines dans lesquels le PETR apporte une ingénierie aux collectivités, et coordonne les actions

concrètes menées par les acteurs locaux. L'adhésion des communes et des Communautés de communes au Contrat local de Santé est indispensable pour connaître la population et lui relayer les informations afin d'atteindre les objectifs. Des aménagements sont nécessaires mais il y a surtout de la prévention et de la pédagogie à faire auprès de la population, en particulier auprès des jeunes générations.



Jardins partagés de Monsures : alimentation saine, entraide et convivialité ... pour réunir les générations.

santé (ARS) des Hauts-de-France

Contact dans la Somme : ars-hdf-dt80@ars.sante.fr

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé (CLS) et par qui est-il mis en place ?

Un Contrat Local de Santé est le signe fort d'une dynamique en faveur de la santé sur un territoire !

Porté conjointement par l'ARS et une collectivité ou un EPCI avec de nombreux partenaires de proximité, le CLS est un levier pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en développant la collaboration entre les acteurs de santé et les collectivités. Il s'agit de trouver ensemble des solutions à la fois adaptées aux besoins locaux et en cohérence avec les schémas et autres dispositifs existants.

Des collectivités, mêmes modestes ou rurales, se sont déjà engagées pour un urbanisme favorable à la santé : elles mènent par exemple des expérimentations de "rues scolaires" aux abords des écoles, ou mettent en place des itinéraires sécurisés de mobilités douces contribuant à la promotion de l'activité physique par la marche ou le vélo...

*1 SCOT Schéma de cohérence territoriale

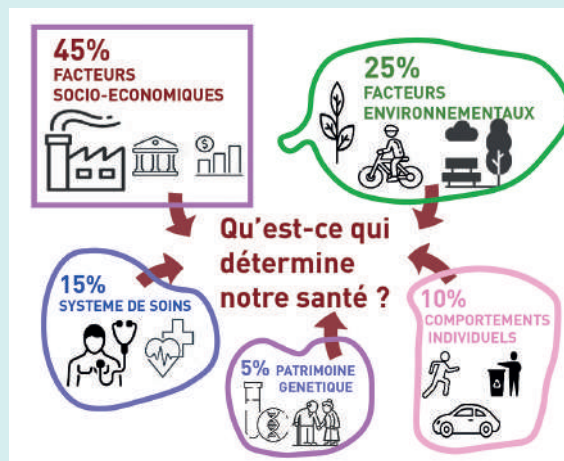
*1 PLU(i) Plan local d'urbanisme (intercommunal)

*1 PCAET Plan climat air énergie territoire

*2 Trois communautés de communes de l'est de la Somme composent le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Coeur des Hauts-de-France

ZOOM : LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Un déterminant de santé est un facteur qui influence l'état de santé d'un individu, seul ou associé à d'autres facteurs.



Source : représentation de Latonde / Synthèse des travaux de Barton et al. 2015

Ils sont classés en différentes catégories qui impactent la population selon l'âge et la vulnérabilité physique ou sociale des individus : > 5% de l'état de santé dépend du patrimoine génétique, 10% de comportements individuels et 15 % du système de soins, > 25% de l'état de santé dépend de l'environnement et 45% de facteurs socio-économiques soit un total de 70 % !



Delphine Delannoy, Maire de Roye

La revitalisation du centre-ville permet d'agir sur d'autres leviers favorables à la santé : qualité du cadre de vie, reconquête de la convivialité, proximité des services et des commerces, alternatives à la voiture, rénovation de l'habitat ...

La ville mène un projet global de revitalisation du centre-bourg, comment contribue-t-il à la politique de santé ?

Tout d'abord, la ville soutient l'amélioration de l'offre de soins comme les services sociaux et sanitaires aux habitants. En parallèle, la revitalisation du centre-ville permet d'agir sur d'autres leviers favorables à la Santé : qualité du cadre de vie, reconquête de la convivialité, proximité des services et des commerces, alternatives à la voiture, rénovation de l'habitat ...

Ces aménagements favorables à la santé des habitants, est-ce plus d'études ou plus de travaux ?

Oui et non car on mène à la fois des actions courtes, peu chères, réalisées par les agents communaux et des actions complexes nécessitant des études spécialisées et un financement plus long à obtenir. Par exemple, pour faire (re) découvrir aux habitants et aux touristes, la qualité naturelle et paysagère de Roye, inciter à se promener et rejoindre la place à pied pour leurs démarches en mairie ou acheter leur pain : les agents ont nettoyé, élagué les haies, signalé et sécurisé les chemins du "Tour de ville", les

ruelles ainsi que les parcs et les remparts. Pendant ce temps, la commune a réalisé une étude pour aménager des itinéraires cyclables reliant les équipements scolaires, culturels, sportifs et de santé. La démarche est plus longue mais on a entamé les travaux là où ils étaient techniquement faisables par nos services. D'ailleurs, la première piste cyclable du centre-ville sera inaugurée au printemps !

Comment la population accueille-t-elle ces aménagements ?

Au gré des aménagements, la commune leur associe un programme culturel, sportif ou commercial comme ; les ateliers du jardin partagé toute l'année, le festival "Univert" en mai et un Urban Trail en septembre... Au quotidien, les habitants expriment une appétence pour les itinéraires piétons, paisibles et éloignés du trafic routier. La réappropriation des espaces comme le parc Demouy où nous avons tous des souvenirs de jeunesse ou de famille, comptent beaucoup pour que les habitants soient fiers de leur ville et encouragés à laisser la voiture au garage pour la parcourir à pied ou à vélo.



L'info du

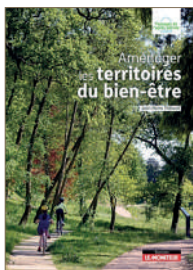
CENTRE DE RESSOURCES

Le Centre de ressources du CAUE de la Somme offre un accès documentaire avec la possibilité d'emprunt : ouvrages, guides, études, revues.

Exposition Trame Bleue, les chemins du vivant

du 10 au 31 mars 2025 au CAUE de la Somme

A consulter ou emprunter au CAUE :



Aménager les territoires du bien-être
JP. Thibault
Ed. du Moniteur 2022



Urbanisme du bien-être : des initiatives à partager
Recueil d'exemples
CFDU 2022



AMC Hors-série «Santé»
revue 2021



Urbanisme favorable à la santé. Recueils de ressources. ADEME
Réseau Bâtiment durable 2024
www.reseaubatimentdurable.fr



ISadOrA. Guide d'accompagnement à l'intégration de la santé dans les opérations d'aménagement EHPESP 2020
www.ehesp.fr

Catalogue disponible sur le portail :

www.caue80-ressources.fr

